

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents et représentés à la séance : 36
Date de première convocation : 19/06/2017
Date de nouvelle convocation : 22/06/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 29 / 06 / 2017

SEANCE DU 26 JUIN 2017

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITES 2017 2020 ET DE SON ANNEXE
FIANCIERE 2017**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE VINGT SIX JUIN

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 22 juin 2017 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J-P. BELLET, J. BONNARDEL, F. GASCARD représenté(e) par Y. JAUSSAUD, J-C. VALLIER

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, G. CHAPELLE, R. ACHIN, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, L. SAUVA, R. NOUGUIER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, C. MOREL, C. ROGAZZO, S. BLANC, C. ANTOINE, G. DEBARGE représenté(e) par C. ANTOINE, F. BROUX, B. ROUSTANG représenté(e) par C. ROGAZZO

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : G. DANY, J-P. GRAFFIN, R-M. JOUSSELME, M. BEYNET, E. CLAUZIER, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, V. BENISTANT, S. AYACHE représenté(e) par M. RICARD, C. BOUTRON, M. GUITTARD, C. FACHE, M. RICARD

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, M. LONNI, M. BARTHELEMY, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, M. TRUC, F. GASCARD, J-P. BRIOULLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : C. MIOLETTI, E. BERDIEL, G. DEBARGE, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, A. DE SANTINI, F. CESTER, A. MICHEL, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. LOUCHE, L. ALLIX, S. AYACHE, R. DIDIER, J-M. ARNAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, L. CASALI, C. ACANFORA, J. PUGET, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : J-P. COLLE, J-C. CATELAN, A. IVALDY, D. KNOCKAERT, D. GOSSELIN, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. ROULET, B. HODOUL, C. SAUMONT

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, P. ALLEC, M. GRENIER,

A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, M. CCEUR, A. GAYDON, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, C. HUBAUD, P. BIAIS

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- Mme HUBAUD, commune de Rabou,
- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- L. MOUTIER, chargé de mission TEPCV au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Marc BEYNET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le syndicat mixte du SCoT Gapençais participe à la contractualisation territoriale et plus particulièrement à l'élaboration du contrat des ruralités. Ce document permet aux communes de pouvoir réaliser des projets dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Les signataires du contrat sont l'Etat, la Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, la Communauté de communes Buech-Dévoluy, la Communauté d'agglomération, Gap-Tallard-Durance, ainsi que les partenaires que sont le Conseil départemental, le Syndicat mixte du SCOT Gapençais et l'association du comité de suivi du Pays Gapençais.

Les enjeux du contrat retenus pour la période 2017-2020 selon les thématiques prioritaires sont :

- ❖ **L'accès aux services publics et marchands et aux soins;**
 - Permettre une accessibilité aux services, notamment en matière de transport, et par la promotion des usages des moyens de communication haut-débit
 - Favoriser un équilibre et une complémentarité entre les secteurs du territoire

- ❖ **La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs :**
 - Promouvoir le maintien des commerces et activités dans les centres bourgs
 - Favoriser les formes urbaines et l'habitat durables des centres bourgs accueillant des populations, en respectant le principe de sobriété foncière
 - Développer l'usage du numérique/desserte numérique

- ❖ **L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);**
 - Développer la création de richesse et d'emploi sont deux enjeux forts du développement économique du territoire
 - Promouvoir un tourisme quatre saisons: conforter la cohérence et les dynamiques entre les différents territoires, parfois très contrastés, tout en garantissant des conditions d'emploi (pluriactivité, mobilité, formation, ...) satisfaisantes

- Développer les réseaux numériques et de ses usages en résorbant les zones géographiques mal desservies
 - Valoriser et promouvoir le patrimoine et les ressources naturelles du territoire,
 - Préserver les espaces du territoire (urbain, agricole, naturel)
 - Renforcer l'attractivité des territoires ruraux et péri-urbain par le maintien et le développement des services et de l'agriculture
- ❖ **Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;**
- Soutenir une organisation équilibrée du territoire en matière de déplacement
 - Favoriser les usages du numérique au service des mobilités durables
 - Assurer un aménagement équilibré en termes de mobilité résidentielle et touristique
 - Concevoir des réseaux mutualisés et interconnectés de déplacements : cycles, piétons...
- ❖ **La transition écologique et énergétique :**
- Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles dans un objectif croisé de transition écologique et énergétique et de développement économique
 - Structurer les filières des énergies renouvelables, éco matériaux et exploitation forestière
 - Développer de nouvelles filières permettant l'évolution du parc immobilier permanent ou touristique en encourageant la rénovation thermique des bâtiments
 - Promouvoir une politique en faveur de la réduction ou l'optimisation des consommations énergétiques
 - Mutualiser les réseaux de production/consommation énergétiques
- ❖ **La cohésion sociale.**
- Faire vivre et connaître l'offre culturelle du territoire
 - Conforter les grands équipements locaux et les connecter aux équipements de proximité
 - Favoriser les équipements et manifestations locales
 - Favoriser l'accès au plus grand nombre/haut débit

Une annexe financière est votée chaque année selon ces priorités. L'annexe pour l'année 2017 regroupe un montant prévisionnel total d'actions proposées s'élevant à 11 203 723 € pour une enveloppe d'aide de 380 500 €.

Le Président donne lecture du projet de contrat et demande à ce que le syndicat mixte soit autorisé à le signer aux côtés de tous les partenaires référencés ci avant.

Après étude du dossier, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le syndicat mixte à signer ce contrat et mandatent le premier vice-Président pour le signer.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmin ROGAZZO

